

DE n°0234/5



# Mon passeport pour la chirurgie ambulatoire

## IDENTITÉ PATIENT

Nom : .....

Prénom : .....

Date du séjour : ..... / ..... / ..... Horaire de présentation : ..... h .....

## CONTACTS PRIORITAIRES :

Ambulatoire au 05 55 18 19 19 | Ouvert du lundi au vendredi de 7h à 18h

En dehors des horaires d'ouverture Ambulatoire : chirurgie au 05 55 18 55 06

**Clinique  
Saint Germain**

Établissement de santé mutualiste



12, Boulevard Paul Painlevé - 19100 Brive-la-Gaillarde

**0 826 305 518** Service 0,15 € / min  
+ prix appel

[www.clinique-saint-germain-brive.fr](http://www.clinique-saint-germain-brive.fr)

Je découvre mon parcours ambulatoire...

De mon entrée le matin  
à mon retour à la maison le soir !

# Vous allez bénéficier prochainement d'un geste en ambulatoire à la Clinique Saint Germain...

**Définition de l'ACHA (Anesthésie et CHirurgie Ambulatoire) :** «Actes chirurgicaux et/ou d'explorations programmés et réalisés dans les conditions techniques nécessitant impérativement la sécurité d'un bloc opératoire, sous anesthésie de mode variable, et suivie d'une surveillance postopératoire, sans risque majoré, permettant, la sortie du patient le jour même de son admission (séjour inférieur à 12 heures).»

## Bienvenue à la Clinique Saint Germain

*La Direction, les médecins et l'ensemble du personnel sont heureux de vous accueillir dans l'établissement et vous remercient de votre confiance. Durant votre séjour en ambulatoire, nous mettrons tout en œuvre pour répondre à vos attentes et besoins. Nous vous souhaitons un prompt rétablissement. Ce passeport vous délivrera la conduite à tenir en vue de votre intervention. Nous vous remercions de le lire attentivement et de bien vouloir vous y conformer pour faciliter l'organisation de votre séjour et pour des raisons de sécurité et d'hygiène.*

*La Direction.*

## Sommaire de votre passeport ambulatoire

- |   |   |
|---|---|
| 1. Check-list de vérification avant le jour J | 5. Ma prise en charge à mon arrivée à la Clinique |
| 2. Pré-admission                              | 6. Mon retour dans le service                     |
| 3. La veille de mon entrée                    | 7. Le lendemain de ma sortie                      |
| 4. Ce que je dois apporter le jour J          |   |

## Mon parcours

### 1. Check-list de vérification.... Avant le jour J

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> J'ai vu le chirurgien   | Date d'intervention : ..... / ..... / ..... |
| <input type="checkbox"/> J'ai vu l'anesthésiste en consultation  | Date : ..... / ..... / .....                |
| <input type="checkbox"/> Je réalise ma pré-admission après ma consultation avec l'anesthésiste   |   |
| <input type="checkbox"/> Je lis les recommandations pour la chirurgie ambulatoire  |   |
| <input type="checkbox"/> Je lis la brochure hygiène avant mon intervention   |   |
| <input type="checkbox"/> Je fais mes examens complémentaires prescrits (radio, prise de sang...) s'il y a lieu   |   |
| <input type="checkbox"/> Je signale tout traitement médicamenteux suivi au chirurgien et à l'anesthésiste  |   |
| <input type="checkbox"/> J'organise mon arrivée et mon retour, en prévoyant une personne pour me raccompagner chez moi après l'intervention et, si besoins, de ne pas être seul jusqu'au lendemain de l'intervention |   |
| <input type="checkbox"/> J'amène des jouets, doudous et le carnet de santé, si j'hospitalise mon enfant  |   |

## 2. Pré-admission au bureau des entrées... Le jour où je vois l'anesthésiste

- Justificatif d'identité (valide) : carte d'identité, passeport ou livret de famille pour les enfants
- Carte vitale et attestation de droits
- Prise en charge mutuelle
- Cas particuliers (selon situation) : justificatif d'accident du travail, carnet de soins gratuits pour les pensionnés de guerre, carte de séjour ou européenne de santé pour les patients étrangers

**Horaires  
du bureau des entrées :**  
du lundi au vendredi  
de 7h45 à 17h45

**Bien vous identifier pour mieux vous soigner...** Merci de signaler tout changement de situation matrimoniale, de caisse, mutuelle ou coordonnées.

## 3. L'avant-veille et/ou la veille de mon entrée...

**Un soignant vous téléphonera l'avant-veille entre 14h et 18h pour faire un dernier point sur les préparatifs de votre entrée. En cas d'indisponibilité, il convient que vous appeliez impérativement avant 18h.** ☎ Ambulatoire : 05 55 18 19 19. En cas de répondeur, vous serez contacté(e) la veille. N'hésitez pas aussi à nous rappeler.

### CHECK-LIST DE CONTRÔLE : APPEL DE L'AVANT-VEILLE OU LA VEILLE.

Cochez au fur et à mesure de votre entretien... Chaque question doit être posée et validée avec une soignante.

- Identité et coordonnées téléphoniques
- Intervention prévue
- Consentements et autorisations signées
- Réalisation de la pré-admission
- Modalités d'accès à l'ambulatoire (localisation)
- Date et heure d'admission
- Absence de maladies avant l'intervention ou situation spécifique
- Consignes pré-opératoires :
  - Jeûne à partir de : .....
  - Douche pré-opératoire
  - Brosse dents et langue
  - Retrait vernis, piercing, maquillage
  - Dépilation
- Consignes concernant les traitements
- Préparation de votre retour avec un accompagnant et de la première nuit après votre intervention
- Ordonnance post-opératoire
- Heure prévisible de sortie

## 4. Ce que je dois apporter le jour J...

- Justificatif d'identité (valide) : carte d'identité, passeport ou livret de famille pour les enfants
- Carte vitale et mon attestation de droits
- Prise en charge mutuelle
- Carte de groupe sanguin si nécessaire
- Moyen de paiement
- Ordonnance médicale (si traitement médicamenteux en cours)
- Résultats d'examens éventuellement
- Consentements et autres documents renseignés (signés par les deux représentants légaux si enfant) et remis lors de la consultation pré-anesthésique et de la consultation avec le chirurgien
- Carnet de santé de l'enfant hospitalisé (si applicable)
- Effets personnels utiles pour le séjour (serviette...). Je limite au strict minimum les objets de valeur amenés et je peux les déposer gratuitement au coffre de la Clinique.

Je suis prêt à partir...

**En cas de non-respect des consignes, votre prise en charge pourra être reportée pour garantir votre sécurité.**

## 5. Ma prise en charge à mon arrivée à la Clinique

- > Je respecte l'heure d'arrivée.
- > Je me présente au service ambulatoire.
- > Je me présente à une soignante.
- > Je signale tout appareil auditif, optique ou dentaire.

### Les étapes : de mon accueil jusqu'au bloc...

- > Une soignante m'installe dans une chambre.
- > Une soignante me prépare pour le passage au bloc.
- > Je revêts la tenue spécifique avant intervention.
- > Je retire mes prothèses, lunettes ou lentilles (étui peut être mis à votre disposition) et garde mes prothèses auditives.
- > Je respecte les consignes pré-opératoires.
- > Je suis amené(e) au bloc par un brancardier.
- > Je suis pris(e) en charge par l'équipe médicale et paramédicale.
- > Je passe en salle de réveil pour une surveillance adaptée.
- > Je suis ramenée par le brancardier dans ma chambre.

### Informations pratiques :

- > Visites en ambulatoire : 11h30 à 18h.
- > Si vous souhaitez que votre présence à la Clinique ne soit pas divulguée, en référer au bureau des admissions lors de votre pré-admission.
- > La sonnette d'appel se trouvant à la tête de votre lit et dans les sanitaires vous permet de demander l'aide d'un soignant.
- > Des distributeurs sont disponibles aux rez-de-chaussée, 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étages.
- > Les accompagnants sont autorisés, sauf opposition médicale, à rester auprès du patient : possibilité de prendre les repas au self en achetant des tickets au standard.

### Mes devoirs :

- > Tous les traitements médicaux en cours doivent être signalés à l'équipe médicale.
- > Selon la réglementation en vigueur, il est interdit de fumer dans les locaux de la Clinique. La e-cigarette n'est pas autorisée.
- > La Clinique est équipée de dispositifs de prévention et lutte contre l'incendie. Les consignes de sécurité sont affichées. En toute circonstance, rester calme et suivez les indications du personnel.
- > En raison des risques d'interférence avec les dispositifs médicaux, le portable est interdit dans la Clinique.

**Horaires accueil Clinique :**  
lundi au vendredi de 8h à 18h

**Horaires ambulatoire :**  
lundi au vendredi de 7h à 18h

**Accès ambulatoire :**  
1<sup>er</sup> étage à droite de la sortie ascenseurs  
et escaliers ou accès direct côté parking,  
arrière de la Clinique

Les prestations et tarifs sont disponibles aux bureaux des entrées et dans les chambres. Les chartes de la personne hospitalisée et de l'enfant sont aussi affichées dans le service. Elles énoncent vos droits.

## 6. Mon retour dans le service

- > Je suis pris en charge par l'équipe soignante.
- > On me sert une collation légère. (Biscuit emballé et boisson chaude/fraîche ou compote-yaourt/boisson fraîche pour les extractions dentaires). Des distributeurs restent également à votre disposition au sein des services.
- > Le chirurgien et/ou l'anesthésiste autorise ma sortie.
- > Je suis informé(e) de l'heure de mon départ.

**Exceptionnellement, votre hospitalisation peut être prolongée si votre état de santé le justifie. Vous serez alors informé et pris en charge dans un service de chirurgie.**

Je prépare mon retour à domicile en toute sécurité...

### CHECK-LIST DE CONTRÔLE : LA SORTIE

Cochez au fur et à mesure de la préparation de votre départ avec l'équipe du service...

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Questionnaire de satisfaction                | <input type="checkbox"/> Ordonnance post-opératoire                         |
| <input type="checkbox"/> Certificat médical (si besoin)               | <input type="checkbox"/> Consignes sur les précautions au retour à domicile |
| <input type="checkbox"/> Bulletin de situation                        | <input type="checkbox"/> Arrêt de travail (si nécessaire)                   |
| <input type="checkbox"/> Bon de transport (si applicable)             | <input type="checkbox"/> Consultation post-opératoire                       |
| <input type="checkbox"/> Formalités de sortie (bureau des sorties)    | <input type="checkbox"/> Carnet de santé (si enfant)                        |
| <input type="checkbox"/> Récupération des objets de valeur (si dépôt) |   |

**Horaires du bureau des sorties :**  
du lundi au vendredi de 8h30 à 18h

### Pour tous les patients :

- > Vous ne pouvez pas conduire de véhicule, ni prendre de transport en commun.
- > Vous devrez impérativement être accompagné par un adulte même en cas de départ en taxi.
- > Lors de la consultation anesthésique, le médecin vous indiquera s'il est impératif d'être accompagné la nuit qui suit l'intervention.

## 7. Le lendemain de ma sortie...

Un soignant vous téléphonera le lendemain entre 9 h et 12 h pour faire le point sur votre retour à domicile. En cas d'absence, vous serez recontacté.

En cas d'intervention le vendredi, vous serez contacté(e) le lundi ou le samedi.

### Qui vient me chercher ?

Nom : .....

Prénom : .....

 : .....

### CHECK-LIST DE CONTRÔLE : APPEL DU LENDEMAIN

Cochez au fur et à mesure de votre entretien... Chaque question doit être posée et validée avec une soignante.

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Etat de santé du patient | <input type="checkbox"/> Niveau de satisfaction du patient |
| <input type="checkbox"/> Evaluation de la douleur | <input type="checkbox"/> Questions particulières           |

## CONTACTS PRIORITAIRES :

> Ambulatoire : 05 55 18 19 19 | Ouvert du lundi au vendredi de 7h à 18h

## En dehors des horaires d'ouverture Ambulatoire :

> Chirurgie : 05 55 18 55 06

> Si urgence vitale contacter le 15

## Infos +

**Personne de Confiance** : en application de la loi du 4 mars 2002, il vous est possible, lors de votre hospitalisation de désigner par écrit une personne de confiance (révocable à tout moment). Elle sera consultée au cas où vous seriez hors d'état d'exprimer votre volonté et de recevoir l'information nécessaire. Elle peut, si vous le souhaitez, vous accompagner dans vos démarches et assister aux entretiens médicaux afin de vous aider dans vos décisions. Lorsqu'une mesure de tutelle est ordonnée, des dispositions spécifiques sont prévues.

**Accès au dossier médical** : toutes les informations relatives aux traitements et aux soins délivrés sont rassemblées dans un dossier personnalisé, dont le contenu est couvert par le secret médical. Votre dossier est conservé par l'établissement. Vous pourrez en prendre connaissance directement ou par l'intermédiaire d'un médecin désigné. Pour ce faire, il vous faudra prendre contact avec la Direction.

**Informatique et liberté** : la Clinique s'engage à respecter, sous le contrôle de la commission nationale de l'informatique et des libertés, une totale confidentialité à propos des informations nominatives que vous lui avez communiquées.

**Ecoute patient, plaintes et réclamations** : une Commission des usagers (CDU) est en place et veille au respect des droits des patients et à faciliter les démarches des usagers en cas de plaintes ou réclamations. Elle participe à une meilleure prise en charge des patients. *Pour tout renseignement complémentaire sur vos droits, n'hésitez pas à consulter le site Internet de la Clinique et le livret d'accueil.*

*Nous souhaitons que votre séjour dans notre service vous aura donné pleine satisfaction. N'hésitez pas à nous faire part de toute remarque ou suggestion concernant votre prise en charge. Bon rétablissement et merci de votre confiance.*

*La Direction.*

## Charte de la personne hospitalisée

### Principes généraux

circulaire n° DH06/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée



Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.



Les établissements de santé garantissent **la qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.



L'**information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.



Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec **le consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.



**Un consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.



Une personne à qui il est proposé de participer à **une recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.



La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.



**La personne hospitalisée est traitée avec égards**. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.



Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que **la confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.



La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'**un accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.



La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

# Clinique Saint Germain

Établissement de santé mutualiste



12, Boulevard Paul Painlevé - 19100 Brive-la-Gaillarde

**0 826 305 518** Service 0,15 € / min  
+ prix appel

[www.clinique-saint-germain-brive.fr](http://www.clinique-saint-germain-brive.fr)

